

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 8 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (16)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1^{ère} adjointe, M. PICHON Cyrille, 2^{ème} adjoint, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5^{ème} adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOZAKIS Michèle, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. VARTORE Boris, M. BERRADA Ahmed, M. GONNET Sébastien.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (2)

Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, a donné pouvoir à M. PICHON Cyrille.

M. VIAL Patrice a donné pouvoir à M. GONNET Sébastien.

Absents : (1)

Mme DORÉ Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme GLÉNAT Anne.

Rapporteur : Mme VEDELAGO Chrystelle

DÉLIBÉRATION N° 043-2026 – MISE A JOUR DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DES ÉCOLES DE LA COMMUNE À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Le Conseil Municipal a validé une modification du règlement intérieur des accueils périscolaires des écoles maternelles et élémentaires de la commune par délibération n° 587-2025 du 3 juin 2025.

Après une nouvelle année de pratique, il apparait opportun d'apporter des évolutions à ce règlement et, les différents points qui font l'objet d'une modification, apparaissent surlignés dans le document joint en annexe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le règlement intérieur, présenté en annexe. Ce règlement sera applicable à compter de l'année scolaire 2026-2027.

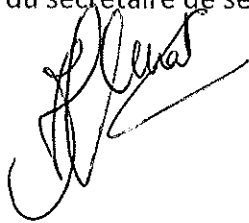
Toute modification fera l'objet d'un nouveau vote en conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour :

- Valide le règlement intérieur des accueils périscolaires des écoles de la commune annexé à la présente délibération, applicable à compter de l'année scolaire 2026-2027 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce règlement et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- Abroge la délibération n° 587-2025 du 3 juin 2025 à compter de l'entrée en vigueur du règlement intérieur modifié, soit l'année scolaire 2026-2027.

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture
et de sa publication le :

Signature du secrétaire de séance



Certifié conforme
Le Gua, le 16 juin 2026
Simon FARLEY
Maire de LE GUA

